



Elections aux Conseils d'UFR, Ecoles et Instituts

Le Directeur de la Faculté des Sciences Sociales

- VU le livre VII du code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Strasbourg,
- VU les statuts de la Faculté des sciences sociales

DECIDE

Article 1

Les élections générales/partielles¹ des représentants des étudiants au Conseil de la Faculté des sciences sociales se tiendront le mardi 23 novembre 2021.

Article 2

Les électeurs sont appelés à pourvoir :

- Collège A - Professeurs et personnels assimilés : ___ sièges
- Collège B - Autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés : ____ sièges
- Collège des personnels BIATSS : ____ sièges
- Collège des étudiants : **4 sièges** (2 sièges pour le collège des étudiants du 1er cycle, et 2 sièges pour le collège des étudiants des 2ème et 3ème cycle).

¹ Rayer la mention inutile

Article 3 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
Vendredi 29 octobre 2021	Affichage des listes électorales (20 jours avant le scrutin)	
Mardi 16 novembre 2021 avant 15heures	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi	Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement auprès du responsable administratif, bureau 5220 au Patio
Jeudi 18 novembre 2021	Publication et affichage des candidatures	
Jeudi 18 novembre 2021	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et des étudiants dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scrutin
Lundi 22 novembre 2021 avant 15 heures	Date limite de dépôt des procurations	
Mardi 23 novembre 2021	SCRUTIN Mardi 23 novembre 2021 de 9 heures à 16 heures	
Mardi 23 novembre 2021	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
Vendredi 26 novembre 2021	Proclamation et affichage des résultats	
Mercredi 1 ^{er} décembre 2021	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	La CCOE siège au tribunal administratif de Strasbourg

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

Monsieur Jean René GNAGNAPREGASSIN Responsable administratif de Composante
Bureau 5220 au Patio
Adresse :22 rue René Descartes
Mail :gnagnapregassin@unistra.fr

Article 4

Monsieur Jean René GNAGNAPREGASSIN est nommé Président du Bureau de vote.
Madame ALKAN BOZLAR Handan est nommée Secrétaire du Bureau de vote.

Article 5

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

Messieurs Jean Daniel BOYER et Jean René GNAGNAPREGASSIN sont chargés de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 14 octobre 2021

Le Directeur,



Le Doyen
Faculté des Sciences Sociales

Jean-Daniel BOYER